

Sécuriser son système d'élevage avec des fourrages complémentaires :

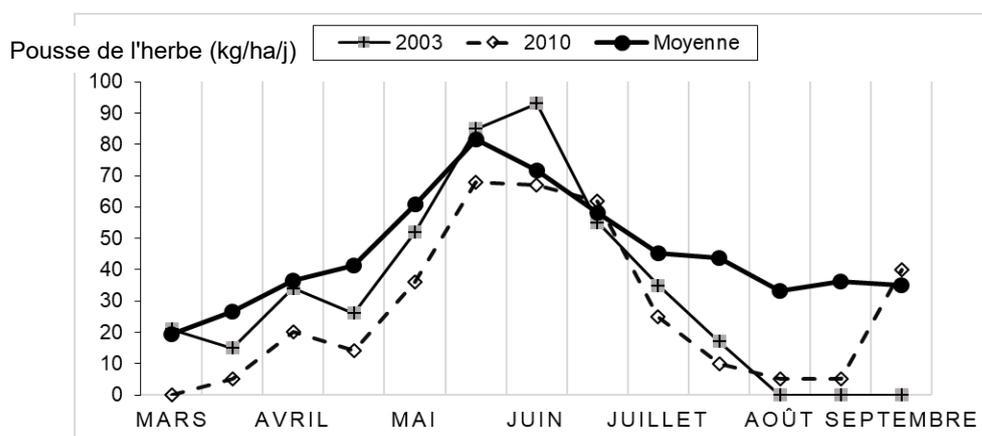
témoignage d'un éleveur laitier bio pratiquant l'agroforesterie fourragère

J.-Y. Penn

Kervily, F-56160 Ploërdut ; jypenn@wanadoo.fr

La sécurisation du système fourrager passe par des leviers d'actions qui peuvent être mis en œuvre pour pallier à des fluctuations de production fourragère dues aux variations interannuelles des conditions météorologiques (PENN, 2011). Selon le type d'année, les besoins en fourrages complémentaires peuvent être faibles et constants les années à « flux tendu » ou importants et incontournables les années sèches (comme 2003, 2010 et 2017) pour compenser la chute de la pousse de l'herbe à partir de l'été (Figure 1). Nous présentons tout d'abord les actions entreprises dans une exploitation exclusivement herbagère du Centre Bretagne pour faire face aux aléas de la pousse de l'herbe et sécuriser l'ensemble du système, puis les observations effectuées en 2017.

FIGURE 5 – Croissance de l'herbe moyenne (sur 14 ans) et en années sèches (2003 et 2010) relevée sur l'exploitation.



1. L'aménagement du parcellaire

L'organisation et l'aménagement du parcellaire peuvent contribuer à atténuer les variations de la pousse de l'herbe par effet brise-vent, réduction des températures estivales au sol et rétention d'eau. La création de haies peut procurer une ressource fourragère d'appoint par élagage pour une consommation de feuilles en été et par une production opportuniste de fruits (châtaignes, glands, pommes...) en automne.

Sur notre exploitation de 50 ha SAU, le parcellaire a été progressivement aménagé par des chemins pour permettre une circulation optimale des 45 vaches laitières ainsi qu'une accessibilité à toute la surface. La prairie, devenue permanente, a été fractionnée en paddocks de 1 ha pour la partie réservée prioritairement au pâturage et entourée de haies ou talus (selon la pente et toujours à contre pente) pour une rétention maximale de l'eau de pluie. L'autre partie du parcellaire, constituée de surfaces de 4 à 8 ha, est destinée prioritairement à la fauche. Depuis le remembrement de 1988, 9 km de haies ou talus ont été plantés soit 180 m linéaires/ha.

Avec les haies, les animaux peuvent être élevés en plein air intégral : abri en hiver mais aussi en été : la haie permet une diminution de 3°C sous ses zones d'ombre.

2. Les adaptations apportées au système laitier

L'exploitation est 100 % herbe depuis 1996 et sans rénovation des prairies depuis 1988, L'ensemble trouve sa cohérence dans un système d'élevage basé sur le pâturage, avec des vèlages groupés en mars, et sur le mode de production en agriculture biologique. Le pâturage est ainsi rendu possible toute l'année (avec affouragement en foin l'hiver). Les vaches laitières ont été sélectionnées par croisements pour être adaptées à ces conditions d'élevage : pâturage exclusif (sans apport de concentré de production ou de correction), soumis aux fluctuations de production et de qualité des fourrages, et aux variations des conditions météorologiques.

3. L'année 2017

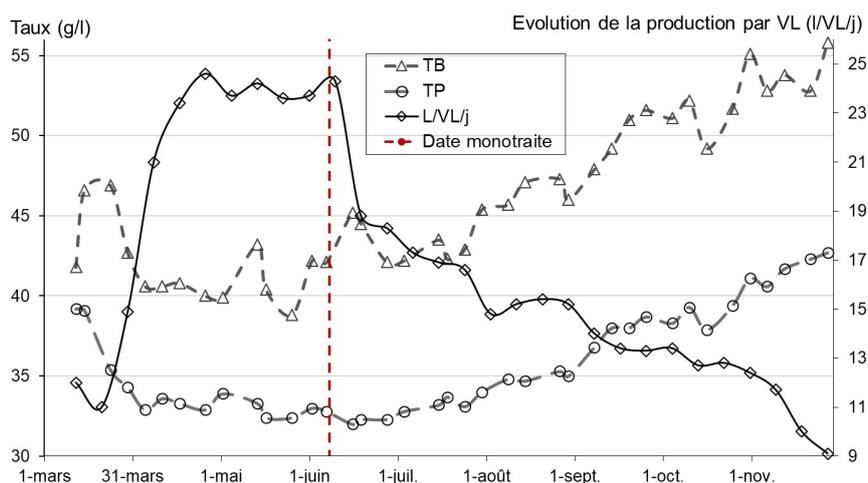
L'année fourragère 2017 est un exemple d'utilisation de ces fourrages complémentaires. En Centre Bretagne, elle se présente comme une année sèche jusque fin juin (avec un printemps sec mais poussant), comme une année à "flux tendu" en juillet - août et comme une année humide dès la mi-septembre.

L'été a été une succession de canicules courtes et de petites précipitations : 140 mm répartis sur juin-juillet et août pour une réserve à sec dès début juin et une évaporation maximale liée aux températures élevées. La réalisation des foins a pu s'effectuer dans des conditions exceptionnelles. Tout l'été, les animaux ont bénéficié d'un appoint fourrager par le feuillage des haies (brouillage et élagage) ; les vaches ont eu de bonnes persistances de lactation avec un début de monotraite le 12 juin. Les essences consommées ont été : saule, châtaigner, chêne, robinier faux-acacia, noisetier, ronce et troène. Les valeurs alimentaires de ces feuilles ont participé au maintien de la production laitière (EMILE, 2017).

Dès septembre, la pousse a repris en abondance grâce aux pluies (140 mm), aux températures idéales et à des hauteurs de « sortie de pâturage » à 7 cm herbomètre® minimum. Octobre et novembre ont été très cléments, avec de très bonnes conditions de pousse et de pâturage qui ont permis un bon maintien de la quantité de lait produite (de 15 à 13 l/VL/j, de début septembre à mi-novembre en mode pâturage+foin+fruits, sans concentrés et en monotraite). La production de châtaignes et de glands a également été favorisée par cette météo et a représenté un apport énergétique qui a sans doute contribué à l'augmentation des TB et TP (Figure 2).

Le troupeau a été tari le 6 décembre 2017 (avec un niveau de production de 9 l/jour) et les premiers vêlages sont prévus fin février 2018.

FIGURE 2 – Évolution de la production laitière et des taux sur l'exploitation en 2017, et présentation des principaux résultats technico-économiques.



L'exploitation en 2017 :

- 43 VL,
- 4 génisses de renouvellement
- 2 taureaux de saillie naturelle
- 185 779 l de lait produits, 179 209 l vendus,
- TB : 45,06 ; TP : 35,06 ; 0 pénalité
- prix moyen : 496 €/1 000 l
- coût alimentaire :
- 10% du produit bovin, 50€/1000 l
- EBE : 82973 €, 66% du produit total
- l'exploitation fonctionne sans recours à l'emprunt.

Conclusion

Les prairies permanentes et les haies sont un puit de carbone, qui contribue à l'effort pour atténuer les effets du changement climatique. Elles participent également à la reconquête de la biodiversité et de la qualité paysagère de nos territoires.

La sécurisation de notre système fourrager passe autant par l'appoint fourrager que constituent le feuillage et les fruits des haies que par les effets bénéfiques sur les conditions de la pousse de l'herbe : sur des pâtures à dominante de ray-grass anglais, le facteur le plus limitant en été est constitué par les températures qui dépassent 21°C ; les zones d'ombre de la haie permettent de réduire la température. Enfin, la haie est un élément majeur du confort pour les animaux élevés en plein air, leur permettant ainsi un pâturage du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Références bibliographiques

- EMILE JC., BARRE P., DELAGARDE R., NIDKORN V., NOVAK S. (2017): « Les arbres, une ressource fourragère au pâturage pour des bovins laitiers ? », Fourrages, 230, 153-160.
- PENN JY., ROGER P., (2011) « Réduire les besoins en stocks : témoignage sur une pratique d'élevage dans le Morbihan », Fourrages, 206, 87-90.